

C'est quoi le problème ?



Face à la force de frappe en communication de la Mairie d'Orléans, nous, bénévoles et sympathisants de La Fête des Duits, nous vous expliquons à notre rythme et à notre manière pourquoi et comment la **16^è Fête des Duits** à Orléans a été empêchée par la mairie d'Orléans :

Pour ceux qui n'y comprennent rien :

Le sens de la Fête

Vous avez décidé de vous marier le 12 août 2026
Pour cela, vous devez préparer la salle dès le 3 août 2026.

le 30 janvier 2026, un proche avec qui vous avez déjà organisé vos précédents mariages, vous dit les yeux dans les yeux, qu'il vous prêtera sa salle dès le 3 août 2026, pour votre mariage et vous donnera même un peu d'argent et vous prêtera du matériel pour la réussite de votre mariage.

Vous lui faites confiance, et vous pouvez commander en toute sérénité à des sous traitants, le repas, l'orchestre et plein d'autres choses.
Vous pouvez désormais inviter vos amis à votre mariage. (Vous savez que votre proche, lui n'est jamais venu aux précédents mariages, mais il est comme cela, il a ses têtes).
Vous versez des arrhes à des sociétés pour être sûr d'obtenir vos commandes au bon moment

Le 17 juin, ce proche vous annonce par lettre recommandée qu'il ne vous donnera plus d'argent.

C'est ainsi, il a certainement ses problèmes.

C'est ce qu'il dit d'ailleurs, mais il rajoute que c'est parce qu'il n'aime pas le comportement d'un des convives prévu au mariage. Et puis il ajoute que vous pouvez vous débrouiller tout seul, puisque vous avez un travail. (Il sait pourtant que l'an passé vous n'avez pas réussi à joindre les deux bouts.)

Vous voulez quand même maintenir votre mariage, c'est très important pour vous, pour la famille, pour les amis.

Vous vous débrouillez sans son aide financière, vous aller chercher de l'argent ailleurs.

Suite à sa décision non concertée, ce proche se met à ignorer le mariage.

Quand quelqu'un lui demande si c'est vrai que vous allez vous marier le 12 août, il dit qu'il ne sait pas, qu'il n'est pas au courant.

Le 20 juillet, ce proche vous informe par lettre recommandée qu'il ne vous prêtera plus de chaises ni de tables pour vos invités.

Et il rajoute qu'il ne vous autorise pas à vous garer sur son parking pour faire les préparatifs du mariage. (Vous savez qu'il est chef de police et que si vous faites sans autorisations, il a tout pouvoir de vous aligner. D'autant plus qu'il a un réseau qui peut vous nuire)

Vous réalisez qu'il est en train de vous saboter votre mariage.

Vous expliquez à vos intimes, que le mariage ne va pas avoir lieu, car il est empêché, et non autorisé. (C'est votre mère la plus plus en colère. Elle ne comprend pas que l'on empêche son fiston de se marier)

Et puis vous prévenez tous les convives que le mariage ne peut avoir lieu dans ses conditions.

Vous annulez la commande chez le traiteur, dites à l'orchestre que le mariage n'aura pas lieu parce que vous n'êtes pas autorisés, mais entravés, empêchés depuis un long moment par ce proche.

(Ce proche a certainement d'autres moyens de vous nuire si vous essayez de faire à tout prix, il a beaucoup de pouvoir, et à priori de la haine en lui)

Les convives s'étripent, il y a ceux qui sont tristes, la famille est en colère, d'autres sont heureux que ce mariage n'ait pas lieu, sans trop savoir pourquoi, peut-être par principe, ou parce qu'ils ne vous aiment pas. Il y a ceux qui n'ont pas aimé les mariages précédents et qui en profitent pour le dire.

Il y a ceux qui ont adoré les mariages précédents et qui en profitent pour le dire.

En panique, et parce que ce proche tient à sauver son 'honneur' , il vous appelle pour vous dire que c'est une erreur, qu'il va finalement vous donner l'autorisation de vous garer sur son parking, même si l'aménagement du parking ce sera à vos frais, contrairement aux années précédentes.

Alors le 30 juillet, 4 jours seulement avant le début des préparatifs du mariage, il vous envoie une autorisation, le dit haut et fort à tous les convives.

(La loi qu'il a promulgué impose de prévenir les gens qui se garent sur le parking 5 jours avant, sinon vous êtes hors la loi. Trop tard)

Il paraît même qu'il vous manque de respect un peu quand il parle de vous, alors que vous avez embelli son parking durant 15 ans, et que vous avez fait d'une partie de son parking une des premières attractions touristiques de la ville. On y voit même des stars par moment. (C'est peut-être cela qui l'a fâché)

(Mais vous n'écoutez pas les ragots et ne les alimentez pas).

C'est ainsi qu'aujourd'hui, à la veille des préparatifs de votre mariage, vous pouvez affirmer que le mariage n'aura malheureusement pas lieu.

Malgré votre bonne volonté, malgré votre idée pour faire autrement, Il a été empêché, non autorisé pendant une période, saboté en quelque sorte.

L'orchestre, le traiteur les convives ont été informés de l'impossibilité d'organiser ce mariage.

Vous êtes désolé, triste pour les convives qui aiment faire la fête, surtout qu'il y en a peu à cette période de l'année.

Vous essaieriez d'organiser votre mariage du 12 au 16 août 2027 dans un an, à moins que d'ici là, ce proche ne vous ait nuit un peu plus.



Une photo de groupe des précédents mariages
Les convives sont tellement heureux qu'ils ont l'impression de marcher sur l'eau

Sabotage :

Définition : Le **sabotage** est l'action de détériorer volontairement du matériel, de gâcher un travail ou de bloquer un projet.

Pour les moins attentifs, pour ceux qui n'aiment pas lire, pour ceux que ça intéresse peu :

L'association Nanoprod n'avait toujours pas d'autorisation d'occupation de l'espace public pour organiser la **16^e Fête des Duits** le 30 juillet à 14H57, une autorisation demandée par l'association le 13 avril 2026.

Elle l'a obtenue le 30 juillet à 14H58 grâce à la pression médiatique quelques jours seulement avant le début de l'évènement, rendant impossible sa réalisation.

(Pour un mariage, les mariés s'assurent d'avoir la salle avant de penser au petits fours mais parfois, le loueur est défaillant et même parfois volontairement, quitte à vous saboter votre mariage).

Voici un récap de l'historique de soutien de La Mairie d'Orléans en 2025 et 2026 avec La Fête des Duits

26 juin 2025 : La Mairie d'Orléans réduit de -10 000€ le soutien à La Fête des Duits

Malgré cette information très tardive , l'association Nanoprod organise la 15^e fête des Duits du 12 au 17 août 2025. (Avec forcément un déficit à la fin)

30 janvier 2026 : promesse de maintien de la même subvention et des mêmes services logistiques qu'en 2025 par William Chancerelle, (Adjoint au Maire à la culture, à l'animation touristique et à l'événementiel, délégué du maire) et par les services et leurs directeurs.

17 juin 2026 - cachet de la poste : courrier en recommandé de William Chancerelle = l'association Nanoprod n'aura plus d'argent pour la Fête des Duits (0€)

Juin 2026 : La Fête des Duits est retirée de toutes les communications touristiques de la Ville d'Orléans (le bel été, etc...) tout comme La Paillote

20 juillet 2026 : courrier = William Chancerelle informe l'association Nanoprod qu'elle n'aura plus de prêt de matériel, plus de logistique, plus d'autorisation de la part du service événementiel de la mairie.

30 juillet 2026 :

Matin , sous la pression médiatique, le directeur de cabinet de Serge Grouard Maire d'Orléans, laisse un message à l'association Nanoprod et annonce que l'association Nanoprod pourrait obtenir l'arrêté d'occupation de l'espace public dans les 5 ou 6 jours 14H58 , sous la pression médiatique, un arrêté d'occupation de l'espace public est envoyé par mail à l'association Nanoprod.



La Fête des Duits nécessite chaque année une préparation sur l'espace public de la Ville d'Orléans

Pour les journalistes, pour les services de la mairie, pour les sympathisants de l'association Nanoprod, voici un complément pour essayer d'être assez complet sur La Fête des Duits 2026 :

il y en a marre d'être méprisé par la mairie d'Orléans, alors que les événements de l'association Nanoprod ravissent des milliers d'Orléanais et de métropolitains chaque année. **(La Paillote, La Fête des Duits)**

Le Fête des Duits, organisée par l'association Nanoprod a eu lieu durant 15 éditions ininterrompues, même en période de Covid.

Monsieur le maire Serge Grouard n'est jamais venu aux événements de l'association Nanoprod, ni à la Fête des Duits en 15 ans, ni à « la Paillote, espace culturel de plein air » en plus de 1000 jours d'ouverture.

Il n'a jamais rencontré un membre de l'association Nanoprod.

Il prend des décisions concernant l'association Nanoprod sans la connaître.

Il a été invité à la Fête des Duits dès 2011 et les années suivantes sans ne jamais venir.

Nous, artistes, bénévoles, salariés, nous oeuvrons ici chez nous, sur notre territoire commun, de naissance souvent, et nous souhaitons continuer de créer, de proposer de la culture autrement et en complémentarité de ce qui se fait déjà, sans entraves, pour tous avec un soutien impartial, voir un accompagnement de la Mairie d'Orléans.

Mais sans entraves.

Avec une reconnaissance de la part de la mairie de ce qui est fait par l'association Nanoprod et dont elle est la première bénéficiaire.

La Mairie d'Orléans a décidé d'ignorer la Fête des Duits et la Paillote dans sa communication des activités d'été à Orléans en 2026.

Les deux évènements ont été effacés des guides, des sites web.

Effacés, puisqu'ils existaient encore il y a quelques semaines.

Comme chaque année les services de la mairie ont pourtant demandé à l'association les documents photos et textes pour les insérer dans les documents et brochures de communication de la mairie.

Ils ont été mis à la poubelle.

Où en est-on ce **31 juillet 2026** ?

Voici un déroulé de l'impossibilité d'organiser La Fête des Duits 2026.

L'élus à la culture Monsieur William Chancerelle annonce le **30 janvier 2026** en réunion, devant des fonctionnaires municipaux et devant l'équipe de l'association Nanoprod qu'il aidera en 2026 la Fête des Duits comme en 2025, financièrement et logistiquement.

L'association Nanoprod qui le croit et croit les services, investit alors lourdement pour la réussite de la 16^è édition du 12 au 17 août 2026.

L'affiche de l'évènement est commandée et payée à un artiste dès le lendemain, les cartes postales lancées en fabrication, le ponton flottant commandé, les sous traitants sont retenus.

Le 17 juin 2026 - cachet de la poste, seulement 2 mois avant l'évènement, William Chancerelle, revient sur sa parole, nous écrit par lettre recommandée, que la ville réduit à néant (0€) son soutien à la Fête des Duits et, 12 jours ouvrés avant le début des aménagements de la Fête des Duits, que la ville ne fournira plus aucune aide logistique cette année pour la fête des Duits, ne prêtera plus de chaises pour assoir le public, ne prêtera plus de tables, ni de tentes, ni de barrières pour la sécurité du public et indique qu'il ne donnera pas l'autorisation d'occupation du territoire mais qu'il faut demander cette autorisation dans un autre service à condition que cela soit fait 15 jours ouvrés auparavant. (Nous sommes alors 12 jours ouvrés avant)

Le service vers lequel il nous dirige répond par mail à l'association qu'il n'est pas compétent et qu'il faut demander cette autorisation au service événementiel chapeauté par ce même William Chancerelle.

Ainsi, l'élus qui autorise par sa signature chaque année l'occupation du territoire pour la Fête des Duits, nous envoie dans un autre service qui se déclare incompétent et qui nous redirige vers les services de William Chancerelle.

- Courrier de William Chancerelle en pièce jointe
- Réponse du service en pièce jointe

LE MAIRE

Monsieur Nicolas Capdevielle
Président de l'association NanoprodNos Réf. : DTE/WC/CC/FL/2026
Chrono 87
Dossier suivi par [REDACTED]
☎ 02 38 68 31 84

Objet : Fête des Duits – aide logistique

Orléans, le 20 JUL. 2026

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité le service Événementiel afin d'obtenir des informations complémentaires dans le cadre de l'organisation de la Fête des Duits 2026.

Je vous informe que les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités nous obligent à réétudier nos divers engagements notamment logistiques et à prioriser ceux-ci en fonction de nos ressources humaines et financières. Par conséquent, la Fête des Duits ne pourra pas bénéficier d'un accompagnement logistique.

En ce qui concerne la demande d'arrêté de circulation ou de stationnement, si elle est nécessaire à l'organisation de votre manifestation, elle devra être effectuée directement via le site internet de la Ville d'Orléans, à l'adresse suivante : www.orleans.fr/demarches-et-services/demande-d-intervention.

Le service
le suit depuis 15 ans
pour d'éventuelles
demandes, etc. (voir
le 15 août 2025)

Enfin, concernant votre demande de rendez-vous, je me tiens à votre disposition et vous invite à rappeler Madame Manola Noireau Chou, assistante à la Direction de la Culture au 02 38 68 75 90 qui avait déjà tenté de vous joindre afin de vous proposer plusieurs dates.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le maire refuse toujours de rencontrer
le président de l'association Nanoprod
et délègue à son adjoint

L'association Nanoprod a fait une demande le 20 juillet,
même si le délai de 15 jours ouvrés en amont demandé était dépassé.
Réponse du service :

« Votre intervention concerne un événement
merci de transmettre votre demande
au service événementiel pour validation »

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire à la culture,
à l'animation touristique et à
l'événementiel



William CHANCERELLE

Mairie d'Orléans - Place de l'Étape - 45040 Orléans cedex 1 - Tél. 02 38 79 22 22
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ DU TOURISME ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL - ceve@ville-orleans.frwww.orleans.fr

#Orleans



Début du message réexpédié :

De: VO - EP - Reglementation <ep-reglementation@orleans-metropole.fr>
Objet: RE: Formulaire de voirie : Demande d'arrêté de circulation
Date: 21 juillet 2026 à 08:10:13 UTC+2
À: prog.nanoprod@gmail.com

Bonjour,

Votre intervention concerne un événement merci de transmettre votre demande au service événementiel pour validation : VO - DEVE - Programmation deve-programmation@ville-orleans.fr

De : Ville d'Orléans <info@orleans-metropole.fr>
Envoyé : lundi 20 juillet 2026 21:18
À : VO - EP - Reglementation <ep-reglementation@ville-orleans.fr>
Cc : prog.nanoprod@gmail.com
Objet : Formulaire de voirie : Demande d'arrêté de circulation

Ce message a été envoyé par un expéditeur externe. Assurez-vous que l'envoi n'est pas en violation des lois sur la protection des données et ne divulgue pas d'informations sensibles.

Bonjour

Ci-dessous une demande du lun 20/07/2026 - 20:50 :

Votre demande concerne

Demande
Arrêté de circulation (Déménagement, stationnement)

La demande d'arrêté concerne
un déménagement

Quand ?

Le 17 juillet, Inquiet de ne pas avoir l'autorisation, Nanoprod contacte le régisseur habituel de la mairie avec lequel elle travaille depuis des années.
Il répond que l'arrêté est prêt depuis longtemps mais qu'il n'est pas signé.

Le 20 juillet, après réception du courrier de William Chancerelle, Nanoprod contacte la référente en mairie chargée de mission pour les événements qui confirme que Nanoprod doit demander l'autorisation au service indiqué sur le courrier, et confirme que le délai est passé pour l'obtenir. Elle informe que le service événementiel n'a désormais plus rien à faire ou voir avec Nanoprod et que l'on ne peut plus rien demander au service événementiel.

Le 21 juillet, le service indiqué sur le courrier confirme qu'il n'est pas compétent.
On parle ici d'un événement qui a lieu depuis 15 ans et dont les rouages d'organisation ne sont pas nouveaux, ni chez Nanoprod ni à la mairie d'Orléans.

Ainsi, William Chancerelle au nom du maire d'Orléans, n'a pas voulu donner l'autorisation d'occuper le territoire et a renvoyé à un service réglementation qui n'a pas la compétence pour donner l'autorisation.
Et il en informe l'association Nanoprod au tout dernier moment. (12 jours ouvrés avant le début du chantier d'aménagement)

Le 21 juillet, l'association Nanoprod est obligée de déclarer à son sous-traitant du ponton flottant que l'association n'a pas l'autorisation d'occupation du territoire de la part de la mairie qu'elle a demandé le 15 avril 2026.
Le sous-traitant ne peut s'engager sans cette autorisation de chantier.
Normal, pour un chantier qui doit débuter le 3 août 2026, avec des camions qui doivent être chargés et partir le 30 juillet.

A partir du 22 juillet, l'association Nanoprod prévient tous les sous traitants et les artistes, en toute discrétion, en attendant la bonne façon de prévenir les bénévoles, les sympathisants et le grand public.
Elle annule les missions SNU (Service national universel) qui ont lieu durant la Fête des Duits.

Le 29 juillet, un artiste orléanais programmé à La Fête des Duits 2026 contacte de son propre chef la mairie de son désagrément à être désormais au chômage du 12 au 17 août, parce que la mairie n'a pas donné son autorisation.

Le 30 juillet, l'association Nanoprod ne peut plus tenir le secret auprès des bénévoles et du public et annonce publiquement l'impossibilité de faire la Fête des Duits en 2026, non autorisée par la mairie d'Orléans.
Elle peut légitimement déclarer que « La Fête des Duits n'est pas autorisée par la mairie d'Orléans » puisque La Fête des Duits n'est pas autorisée par la mairie.

Quelques heures plus tard, le directeur de cabinet de Serge Grouard d'Orléans, « alerté par les services » contacte le président de l'association Nanoprod et lui laisse un message.

Il informe de la connaissance d'un « Couac en interne entre les services de la mairie » pour délivrer l'autorisation et complète par « ...mais de là a dire que c'est la mairie qui annule l'évènement, je trouve cela un peu fort... »

Or, l'association Nanoprod n'a jamais dit que la mairie annulait l'évènement. Elle parlait de non autorisation, d'empêchements.

Seul l'association Nanoprod peut exprimer que l'évènement est annulé, puisqu'il s'agit de son évènement.

Le directeur de cabinet annonce que l'arrêté est bien dans le parapheur, et qu'il sera signé demain ou lundi et rassure le président de l'association qu'il aura l'arrêté dans les 5 jours qui viennent.

Ce jeudi 30 juillet, à 14H58, l'association Nanoprod recevait par mail un arrêté signé de la maire de quartier Saint Marceau Virginie Marchand.

L'arrêté demandé il y a 3 mois le 15 avril 2026 a été obtenu en 3 heures avec la pression médiatique alors que le délai normal est de 15 jours pour tout un chacun.

Il est alors trop tard pour l'association Nanoprod de disposer la signalisation avec les arrêtés sur la voie publique comme l'exige la loi, 5 jours calendaires avant le début des travaux d'aménagement de La Fête des Duits qui démarrent le 3 août.

(Règle du silence : En matière de voirie, le silence gardé par l'administration à l'issue de 2 mois vaut généralement refus explicite d'autorisation. (Ainsi, sans nouvelles de la demande du 15 avril 2026, l'association Nanoprod pouvait comprendre le 15 juin que l'autorisation lui était refusée.).

Dans l'arrêté reçu le 30 juillet, à la différence des arrêtés des années précédentes, il est indiqué que la signalisation réglementaire sera mise en place par le DEMANDEUR (Nanoprod) et non plus par LE POLE LOGISTIQUE (Mairie d'Orléans).

Qu'est ce que cela signifie ?

C'est désormais à l'association Nanoprod de barrer les routes, d'interdire le parking avec son propre matériel suivant les règlements.

L'association Nanoprod est informée de ce fait quelques jours seulement avant le début du chantier.

Bien trop tard par rapport à la réglementation.

La Fête des Duits est impossible à organiser.

Auparavant, le 20 juin, l'association Nanoprod a imaginé après la déclaration de l'arrêt de soutien financier complet de la part de la mairie d'Orléans, une Fête des Duits 2026 autrement, avec d'autres systèmes de financements, d'autres propositions artistiques, et a négocié avec ses sous-traitants un effort commun.

Le projet était de faire sans les moyens financier de la Mairie d'Orléans.

Mais il est impossible de faire sans l'autorisation d'occupation de l'espace public.

Les actes du Maire d'Orléans et de son adjoint à la culture et à l'évènementiel, avec des informations au compte goutte et au dernier moment, voire après les délais légaux, des restrictions, des entraves surprises, qui interviennent les unes après les autres, empêchent l'organisation de la 16è Fête des Duits en 2026, et laisse des artistes au chômage, des sous traitants locaux sans une partie de leur activité du mois d'août (logistique, transport, restauration, assurance, commerces de proximité, banque, hébergement, imprimerie, sécurité), des bénévoles sans occupations, des orléanais qui n'ont pas la chance de partir en vacances avec une proposition de moins, des touristes sans attractions, des salariés sans travail, une image de la ville négative, et une ardoise salée à l'association Nanoprod qui a réservé et déjà payé une partie de la sous traitance

Quand on lit qu'une raison du refus d'accompagnement de l'association Nanoprod par la mairie d'Orléans est « une attitude inappropriée du directeur artistique », ce que seul un tribunal peut juger, nous sommes loin d'un accompagnement démocratique impartial d'une mairie à une association.

(Voir courrier du 10 juin 2026 - Cachet de la poste 17 juin)

 **Orléans**
Mairie

LE MAIRE

Nos Réf. : DTE/WC/CC/FL/2026
Chrono 64
Dossier suivi par [REDACTED]

Monsieur Nicolas CAPDEVIELLE
[REDACTED]

Objet : Soutien financier 2026

Orléans, le 10 JUIN 2026

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la Ville d'Orléans accompagne l'association Nanoprod depuis 2012 à travers un soutien financier et logistique important à la Paillote, à la Fête des Duits ainsi qu'au CIRA.

Nous avons récemment eu l'occasion d'échanger ensemble sur le projet de l'association, ainsi que sur le modèle économique des différentes propositions culturelles et événementielles de l'association. En 2025, le soutien financier de la Ville d'Orléans s'est élevé à 55 057 euros en subventions et valorisation (33 320 € de subvention, 7 064 € de frais pris en charge directement par la Ville d'Orléans et 14 673€ de valorisation du prêt de matériel et mobilisation des équipes).

Aussi, dans un contexte budgétaire contraint, nous souhaitons favoriser l'émergence de nouveaux projets associatifs culturels. Il ressort par ailleurs que votre association développe une activité reposant en partie sur la commercialisation de prestations, avec des niveaux tarifaires en progression ces dernières années. Ce positionnement semble de nature à atteindre un équilibre financier sans recours au soutien de la collectivité.

Aussi, nous avons procédé à des arbitrages budgétaires : je vous annonce que le soutien à la Fête des Duits et au CIRA ne sera pas renouvelé.

Sachez également que cette décision a été motivée par des attitudes inappropriées tenus par le Directeur artistique de l'association qui ne permettent pas d'instaurer les conditions d'un accompagnement serein et constructif de la part de la Ville et de ses agents.

La demande de subvention pour la Paillote sera quant à elle, présentée lors du prochain Conseil Municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire à la culture,
à l'animation touristique et à
l'événementiel


William CHANCERELLE

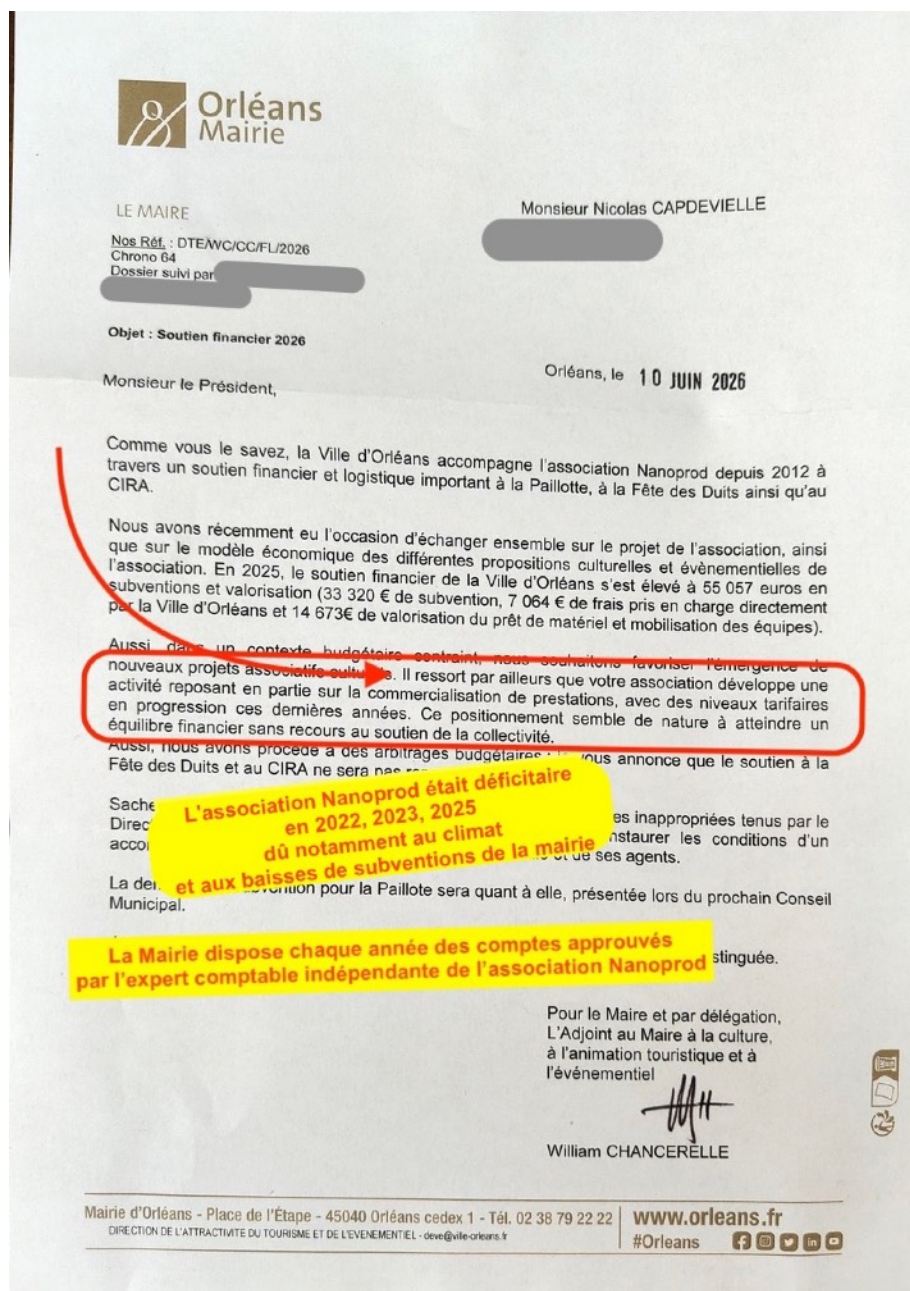
Mairie d'Orléans - Place de l'Étape - 45040 Orléans cedex 1 - Tél. 02 38 79 22 22 | www.orleans.fr
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TOURISME ET DE L'EVENEMENTIEL - deve@ville-orleans.fr | #Orleans



Quand on lit qu'une raison du refus d'accompagnement de l'association Nanoprod par la mairie d'Orléans est que l'association a « une activité reposant en partie sur la commercialisation de prestations » alors que toutes les associations artistiques, culturelles, sociales, sportives, cultuelles (du culte) ou autres ou les Cie de théâtre ont des activités qui reposent en partie sur la commercialisation de prestations (vente de spectacle, billetterie, buvette, quête...), nous sommes loin d'un accompagnement démocratique impartial d'une mairie à une association.

C'est incompréhensible

(Voir courrier du 10 juin 2026 - Cachet de la poste 17 juin)



A l'association Nanoprod qui est apolitique, on se fiche de qui dirige la mairie d'Orléans. Nous on veut du respect, de la justice, de l'attention, de la reconnaissance du travail effectué depuis plus de 25 ans par l'association sur le territoire de la ville.

Les événements de l'association Nanoprod ont du succès. Ce n'est pas pour faire ombrage à la mairie, c'est parce que les citoyens aiment bien ce que l'association crée.

Deux ans de suite, l'association a proposé à la mairie que le festival « Grand PianO festival » qu'elle organise fasse une escale à La Paillote. La mairie a refusé.

L'association Nanoprod a proposé à la mairie de participer au financement des 12 nouveaux « pupitres de Loire » en bois en 2021, qui ornent et font le succès de La Paillote pour s'asseoir devant le paysage. Elle a refusé ce partenariat.

La mairie refuse toute collaboration avec l'association Nanoprod.

Une équipe de télévision, en visite récemment dans Orléans, nous a appris que la mairie tentait d'influencer l'équipe de tournage pour qu'elle ne viennent pas tourner des images à La Paillote.

Quel dommage.

La Paillote, la Fête des Duits font partie du paysage d'Orléans même si ce n'est pas la mairie qui les organise.

Puisque la mairie sait produire un arrêté de mise à disposition de l'espace public en quelques heures sous la pression médiatique, nous demandons ce jour à Monsieur le Maire Serge Grouard, un arrêté pour l'occupation de l'espace public pour la 11e saison de La Paillote du 17 avril au 20 septembre 2027

Une demande d'occupation du territoire sans matériel prêté par la mairie si c'est trop contraignant pour la mairie ou avec le matériel et la logistique fournies depuis quelques années, si le cœur en dit.

Il est normal de l'obtenir un an auparavant comme beaucoup d'événements qui se préparent longtemps à l'avance.

(Voir courrier en pièce jointe)

Monsieur Nicolas Capdevielle
Président de l'association Nanoprod

Monsieur Serge Grouard,
Maire d'Orléans
Mairie
Place de l'étape
45000 Orléans

Orléans, le 30 juillet 2026

Monsieur le maire,

L'association Nanoprod que je représente, souhaite continuer à organiser « La Paillote, espace culturel de plein air » sur l'espace public de la commune d'Orléans, quai de Prague/ Avenue de Tréville » pendant la période du 17 avril au 26 septembre 2027, comme elle le fait depuis 10 ans.

Pour les besoins de l'organisation de la mise en place de ce projet, - vous savez certainement, comment il faut s'y prendre tôt -, notre association souhaite obtenir au plus vite une autorisation d'occupation de l'espace public, suivant les plans joints à ce courrier qui sont les mêmes que ceux de la saison 2026 en cours.

Pour La Paillote 2027, nous ne vous demandons pas de soutien financier. Il nous intéresse pour 2027, le prêt des toilettes publiques, comme cette saison, et pourquoi pas des containers et du chalet, des chaises et des tables pour le confort du public, ainsi que la logistique d'installation que vous fournissez depuis quelques années.

Mais si votre budget est contraint, alors nous ferons sans l'aide logistique de la mairie, que nous ne souhaitons pas mettre en péril en tant que citoyens orléanais. Nos pupitres en bois que nous avons imaginés, financés et construits feront très bien l'affaire pour accueillir le public, notre dôme et son parquet, nos toilettes sèches écologiques, et nos containers vous feront faire des économies si besoin.

Je vous demande de vous positionner au plus tôt pour la bonne organisation de la saison #11 de La Paillote envisagée du 17 avril au 26 septembre 2027.

Vous trouverez en pièce jointe, les documents nécessaires à cette demande.

Un retour de votre part au plus vite, pour un projet que vous et vos services connaissez depuis 10 ans, nous permettra, d'informer avant la fin de l'été, les orléanais, de la continuité en 2027 de « La Paillote, espace culturel de plein air » de l'association Nanoprod, ce lieu qu'ils affectionnent tout particulièrement et auquel ils sont attachés, qui fait une belle promotion de la ville d'Orléans et participe à son rayonnement.

Je reste à votre disposition, pour toute information complémentaires nécessaire à la réussite de ce projet.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas Capdevielle
Président de l'association Nanoprod



Nous proposons, par ailleurs, pour la troisième année consécutive, un concert du festival de Piano « Grand PianO festival » à La Paillote en 2027.

Un film « **C'est quoi le problème ?** » a été fait, qui tente de répondre à l'incompréhension de l'association Nanoprod et de ses sympathisants, de voir des élus qui s'empêchent et tentent d'empêcher les orléanais de profiter de ce qu'organise l'association Nanoprod à travers La Fête des Duits et La Paillote.

Le lien youtube de la vidéo : cliquez sur l'image ci dessous :



Il y en a marre d'être méprisé, évité par une poignée d'élus de la mairie d'Orléans, dont le maire qui ne nous a jamais rencontré, qui ne sait pas qui nous sommes, qui ne sait pas comment nous abordons nos projets, comment nous les faisons murir, progresser, comment nous sommes au plus près des citoyens, de tous les citoyens dans leur diversité, bien au delà des 26,08% des inscrits qui les ont élus en 2026, (Source ministère de l'intérieur), et qui empêchent des citoyens orléanais de créer des environnements sociaux et culturels sur leur propre espace public, parce que ça ne leur plaît pas, ou qui sabotent simplement l'existant.

Ici ... à la Fête des Duits ou à La Paillote, ici ... c'est Orléans aussi, même si le maire d'Orléans Serge Grouard n'est jamais venu à aucun des 1000 jours et plus d'actions culturelles Nanoprod sur le territoire orléanais, et n'a jamais rencontré un membre de l'association Nanoprod en 25 ans.

Le respect au citoyen est exigé, une preuve que le Maire d'Orléans - non pas Serge Grouard, l'homme - mais le Maire d'Orléans aime tous les citoyens, est demandé.

A l'association Nanoprod nous sommes des humains du territoire avec nos qualités et nos défauts, mais nous ne sommes pas des terroristes ni des dealers.

Nous créons des emplois, de l'activité, du rayonnement, de la sociabilité, de la tranquillité publique, de la culture, du tourisme.

On nous doit le respect.

La mairie d'Orléans, son maire et son adjoint à la culture et l'événementiel sont responsables de l'impossibilité d'organiser la 16^è Fête des Duits.

Aucune de leur actions ces deux dernières années sont allées dans le sens de la création, de l'émancipation, de l'accompagnement, de la soutenance.

Des décisions imposées au tout dernier moment, des délais très longs pour obtenir des réponses, des réductions complètes de soutien financier très tardives dans le temps pour s'organiser, alors que la mairie sait que l'association est en déficit les années précédentes, des promesses et des paroles non tenues, qui plus est devant des fonctionnaires municipaux.

Des décisions argumentées avec du non sens, incompréhensibles, le manque de débat public, d'échanges, des empêchements répétés, une invisibilité physique pour le maire, une ignorance des difficultés de l'association, des fonctionnaires des services de la mairie perdus par les décisions de leurs élus référents qu'ils ne comprennent pas.

Aborder les membres de l'association Nanoprod comme des ennemis de la république n'est pas compatible avec le respect du pacte républicain.

Refuser de rencontrer un citoyen, qui plus est, un président d'association pour un maire, n'est pas dans le sens de la république.

Notre président de l'association Nanoprod (Nicolas Capdevielle) est responsable, il est engagé. Il est à prendre avec sérieux et respect.

Nous offrons de la culture en grande partie gratuite aux citoyens orléanais et aux touristes, avec une diversité rare et une grande longévité.

L'association Nanoprod fait rayonner Orléans. C'est cette association que Eva Longoria et CNN ont choisi pour représenter Orléans. N'en déplaise.

Les actions artistiques de l'association Nanoprod font la promotion du territoire au niveau National et international.

Nous sommes des humains avec des compétences, et le sens des responsabilités.

Nous payons des impôts à Orléans.

Nous sommes légitimes et respectables.

Nous finançons les indemnités des élus.

Il nous semble que cela amène à un certain respect.

Nous savons nous, ce que c'est que de voir des indemnités réduites de 50% ou de 100% d'un coup, brusque, sans prévenir, par le choix subjectif d'un maire, à quelques jours seulement de débiter une 16^è création.

A l'association Nanoprod, nous voulons vivre notre ville tranquille, être acteurs de notre ville, librement, sans sabotage.

Il y a des centaines de citoyens orléanais autour de nous chaque semaine, qui nous rejoignent dans nos créations et qui veulent eux aussi vivre une tranquillité sans douter de l'existence des créations de l'association Nanoprod.

Les différents thèmes de la Fête des Duits ont raconté jusqu'ici, les vertus que l'on imagine nécessaire au créateur, au citoyen actif de sa ville.

2015 : Le désir

2016 : L'engagement

2017 : La Concorde

2018 : Le libre arbitre

2019 : L'altérité

2020 : Les Arts de pleine nature

2021 : Nouveau monde - Les chemins de la liberté

2022 : Le panache

2023 : Le courage

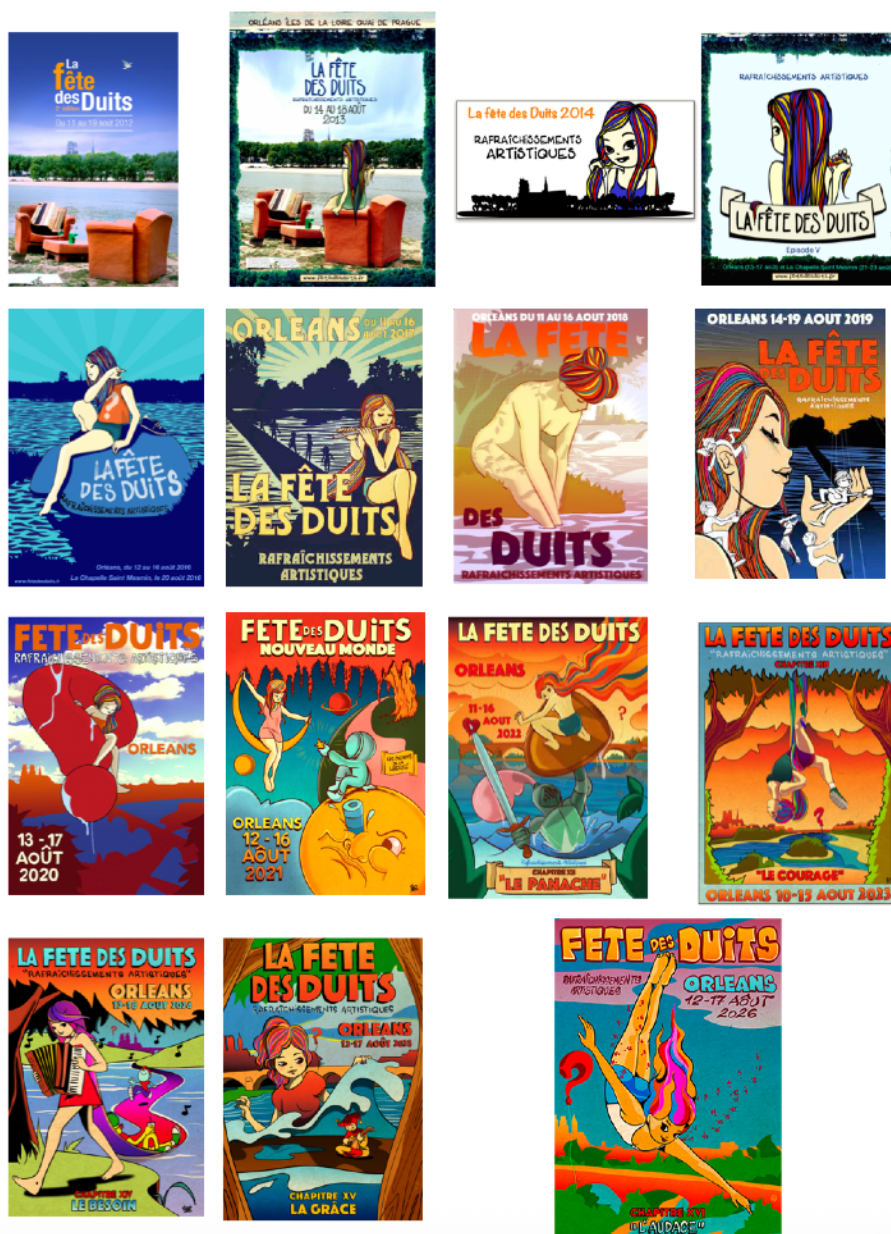
2024 : le besoin

2025 : La grâce

2026 : L'audace

2027 : Le labeur

(2014 : (La Rumeur, un premier thème important à Orléans))



L'empêchement délibéré n'est pas notre monde. Il est certainement du monde politique politicien, mais pas du nôtre.

Il n'est pas normal de savoir si l'on va être aidé quelques jours seulement avant de débuter d'un événement voire après certaines années, surtout pour des projets récurrents.

Est-ce qu'un marché de Noël de la mairie d'Orléans s'organise 12 jours avant ? Non

Il n'est pas normal que la mairie prenne la décision ou non de nous aider au milieu de la saison de La Paillote alors que La Paillote a 10 ans.

Il n'est pas normal que la mairie prenne la décision ou non de nous aider parfois après La Fête des Druits finie, par le passé.

La Mairie et les services doivent avoir la même rigueur, la même temporalité que lorsqu'elle organise elle-même des événements.

Le soutien aux associations doit être ainsi, et non pas à la façon de la mairie d'Orléans envers l'association Nanoprod :

On vous informera quand on aura envie et si possible juste avant vos événements pour embêter, on vous donnera le résultat de décisions au dernier moment, on vous critiquera lors des conseils municipaux, vous aurez les autorisations au tout dernier moment.

Le respect s'impose.

Le respect envers tous les citoyens, y compris envers l'association Nanoprod et ses sympathisants.

L'association Nanoprod veut continuer son action sur l'espace public orléanais dans les années futures sans être contrainte, empêchée, mais accompagnée sans avoir à être pote avec le maire ou son élu.

Nous n'avons pas envie de copinage.

C'est notre action qui est à soutenir, pas nous.

Cette non autorisation jusqu'à 12 jours ouvrés avant les aménagements de La Fête des Druits 2026, discrédite l'association Nanoprod auprès des autres partenaires (état, région, département, mécène) qui nous ont contactés.

Nous ne détournons pas l'argent public quand il y en a, nous le mettons au service de nos actions.

Nous sommes contrôlés régulièrement par les impôts, par la répression des fraudes, par les services d'hygiène. Si nous étions des escrocs, nous serions sanctionnés.

Nous sommes des orléanais, des orléanaises, des métropolitains des gens du grand orléanais et nous sommes légitimes sur notre territoire.

Ici c'est Orléans ... aussi.

Arnaud Méthivier, c'est Orléans ... aussi.

Nicolas Capdevielle, président de l'association Nanoprod, c'est Orléans... aussi.

Nanoprod c'est Orléans ... aussi.

Les bénévoles de Nanoprod, c'est orléans ...aussi

Les milliers de visiteurs de La Fête des Druits, c'est Orléans... aussi (plus de 100 000 en 15 ans)

Les milliers de visiteurs de La Paillote, espace culturel de plein air, c'est Orléans... aussi (40 000 personnes environ chaque saison)

Ici c'est Orléans.

(L'association Nanoprod produit [La paillote](#), [La Fête des Duits](#), le [CIRA - Centre Indépendant de Recherche Artistique](#)) .

Quelques photos choisies :

- 📸 La classe de CM1A de l'école Assomption Saint Marc Saint Aignan a fait sa séance d'arts plastiques sur le thème du croquis de paysage sur les pupitres de la Paillote. (21 juin 2025)
- 📸 Elèves de l'école du jardin des plantes, à la rencontre d'une laborantine artistique dans le cadre du CIRA - Centre Indépendant de Recherche Artistique
- 📸 Elèves d'une école de La Source venant dessiner la faune
- 📸 Bibliothèque jeunesse disponible tous les jours
- 📸 Accès complet de La Paillote aux invalides, aux empêchés
- 📸 atelier Langue des signes tous les jeudis depuis 2019
- 📸 Rampe d'accès pour PMR pour se mettre à l'abris du dôme de la Paillote et pouvoir danser.
- 📸 Publicité dans le métro parisien par l'office du tourisme
- 📸 Concert de classe de musique du lycée Jean Zay chaque année(80 musiciens)
- 📸 Stage cirque à La paillote
- 📸 Troc de vêtements pour tous
- 📸 Café - Philo ouvert à tous
- 📸 Massages offerts (y compris pour les PMR)
- 📸 Expositions de jeunes artistes

« La Fête des Duits, rafraichissements artistique » est prévue en 2027 (depuis longtemps) du 11 au 16 août 2027

- 📸 Des liens avec le CNRS
- 📸 La Paillote d'hiver et sa yourte.
etc...

Pour info, La paillote bénéficie en 2025 d'un soutien LOGISTIQUE remarquable de la part de la Mairie d'Orléans. (L'association Nanoprod s'en félicite et remercie la Mairie)

Monsieur

le maire d'Orléans qui n'est jamais venu à La Paillote est le bienvenu sur notre territoire orléanais de La Paillote comme tout un chacun.

Annexe

Historique des autorisations d'occupation du territoire donné à l'association Nanoprod pour La Paillote :

2026 Ouverture de la Paillote le 11/04/2026 : autorisation reçue le 10/06/2026

2025 Ouverture de la Paillote le 05/04/2025 : autorisation reçue le... 16/10/2025

2024 Ouverture de La Paillote le 20/04/2024 : autorisation reçue le ... 3/05/2024

2023 Ouverture de La Paillote le 15/04/2023 : autorisation jamais reçue

2022 Ouverture de La Paillote le 09/04/2022 : autorisation reçue le ...7/09/2022

2021 Ouverture de La Paillote le 30/04/2021 : autorisation reçue le ... 02/08/2022

LA FETE DES DUITS 2026 N'AURA PAS LIEU

La mairie d'Orléans a empêché la 16^è La Fête des Duits de l'association Nanoprod.

MR SERGE GROUARD, maire d'Orléans, vous explique, pourquoi, dans cette vidéo, lors d'un débat au conseil municipal, pour une autre association en décembre 2025 :

« Si on reporte (une décision d'accompagnement à une association), ça enterrera le projet puisque comme ce spectacle est prévu vers la fin du printemps prochain (dans 6 mois), le temps de monter, le temps de préparer, évidemment qu'il faut qu'il y ait des délais et donc vous le savez très bien, ne soyons pas hypocrite s'il vous plait... (Serge Grouard, conseil municipal)



La Fête des Duits - Du 12 au 17 août 2026 - Episode #16 aurait pu avoir lieu, sans le soutien de la Mairie d'Orléans, à condition que la mairie prévienne l'association Nanoprod assez tôt de son désengagement qui contredit les promesses de janvier.

L'association Nanoprod sait inventer dans les contraintes, avec la complicité de ses autres partenaires institutionnels, ses sympathisants, ses bénévoles, ses mécènes.

Par contre, La Fête des Duits - Du 12 au 17 août 2026 - Episode #16 ne peut avoir lieu avec les délais d'accompagnement et d'informations ou de contre informations qui ont été proposés par la mairie d'Orléans

Historique des délais imposés par la mairie d'Orléans :

30 janvier 2026 : promesse de maintien de la même subvention et des mêmes services logistiques qu'en 2025 par William Chancerelle, (Adjoint au Maire à la culture, à l'animation touristique et à l'événementiel, délégué du maire) et par les services et leurs directeurs.

17 juin 2026 - cachet de la poste : courrier en recommandé de William Chancerelle = l'association Nanoprod n'aura plus d'argent pour la Fête des Duits (0€)

Juin 2026 : La Fête des Duits est retirée de toutes les communications touristiques de la Ville d'Orléans (le bel été, etc...) tout comme La Paillote

20 juillet 2026 : courrier = William Chancerelle informe l'association Nanoprod qu'elle n'aura plus de prêt de matériel, plus de logistique, plus d'autorisation de la part du service événementiel de la mairie. (Seul habilité à les fournir d'après les d'autres services contactés)

30 juillet 2026 :

Matin , sous la pression médiatique, le directeur de cabinet de Serge Grouard Maire d'Orléans, laisse un message à l'association Nanoprod et annonce que l'association Nanoprod pourrait obtenir l'arrêté d'occupation de l'espace public dans les 5 ou 6 jours

14H58 , sous la pression médiatique, un arrêté d'occupation de l'espace public très contraignant est envoyé par mail à l'association Nanoprod.

3 août 2026 : début des travaux de préparation théoriques de La Fête des Duits par l'association Nanoprod impossibles à réaliser avec ces délais.

La 16è Fête des Duits a été empêchée par La Mairie d'Orléans.

Vous pouvez partager ce dossier complet en partageant ce lien :

www.nanomusic.fr/la-fete-des-duits2026

[Contact : prog.nanoprod@gmail.com](mailto:prog.nanoprod@gmail.com)